

guide

des

éco-manifestations de Bordeaux



MA PLANETE, *ma* VILLE ET MOI



ÉDITO

A tous niveaux, de notre vie quotidienne aux grandes décisions internationales, la lutte contre le dérèglement climatique nous concerne tous et engage l'avenir de nos enfants.

Fixant comme objectif l'exemplarité de Bordeaux, j'ai souhaité que notre Ville s'engage dans une démarche collective qui mobilise non seulement les services municipaux mais également l'ensemble des Bordelais.

Cette approche nouvelle doit s'appliquer également à notre manière d'organiser nos fêtes, kermesses, colloques, etc. Nous souhaitons que ces rencontres, qu'elles soient ludiques, sportives, culturelles ou de tout autre nature, deviennent des événements éco-responsables.

C'est à vous qui les organisez que ce guide est destiné pour vous aider et vous guider dans la mise en œuvre d'une manifestation à la fois écologiquement plus responsable et répondant à vos souhaits. Bon succès à vous.

**Alain Juppé,
maire de Bordeaux**

Ce guide a été établi en partenariat avec l'ADEME, représentée par Antoine Bonsch et Sylvain Krumenacher. Nous remercions également pour leur contribution Antoine Garanto (Les Epicuriales), Marc Lafosse (La Traversée de Bordeaux à la nage), François-Bernard Martin (Congrès et Exposition de Bordeaux), Laurent Maupilé (Bordeaux Grands Événements) et François Parrot (Côte Ouest).

SOMMAIRE

4. Pourquoi organiser des manifestations éco-responsables ?

5. Choix du site

- 5. Site extérieur ou intérieur ?
- 5. Site intérieur
- 5. À noter pour mon bilan environnemental

8. Communication

- 8. Supports de communication
- 9. Conception des documents
- 9. Choix de l'imprimeur
- 9. Sensibilisation
- 9. Agences de communication et d'événementiel
- 10. Diffusion
- 10. À noter pour mon bilan environnemental

11. Choix des équipements et des prestations

- 11. La vaisselle
- 11. L'alimentaire, les réceptions
- 11. Les équipements, les stands
- 12. Les objets promotionnels
- 12. À noter pour mon bilan environnemental

13. Maîtrise de l'énergie

- 13. Installation électrique
- 13. Chauffage / climatisation et aération
- 13. Gestion de la consommation électrique
- 13. Eclairage
- 14. Les piles
- 14. Appareils économes et solutions alternatives
- 14. À noter pour mon bilan environnemental

15. Gestion de l'eau

- 15. Réduction de la quantité d'eau utilisée (comportements, équipements, gestion)
- 15. Réduction de la pollution
- 15. À noter pour mon bilan environnemental

16. Gestion des déchets et maîtrise des consommations

- 16. Réduire les déchets à la source
- 16. Bien trier pour mieux valoriser les déchets
- 16. À noter pour mon bilan environnemental

19. Réduction des nuisances sonores

- 19. Sonorisation
- 19. Sensibilisation
- 19. Ce que dit la loi

20. Sensibilisation à l'environnement

- 20. Formation des intervenants
- 20. Information du public
- 20. Médias
- 20. À noter pour mon bilan environnemental

21. Modes de déplacement

- 21. Inciter aux transports éco-responsables
- 21. Evaluer et compenser les gaz émis
- 21. À noter pour mon bilan environnemental

23. Ce qu'il faut retenir...

24. Mémo

29. Glossaire

Pourquoi organiser des manifestations éco-responsables ?

En 2007, plus de 2000 manifestations ont été organisées sur le territoire de la Ville de Bordeaux. Quelles que soient l'ampleur et la typologie de ces manifestations (festive, sportive, informative, commerciale, ...), elles génèrent toutes un impact sur le milieu environnant et sur la santé publique. Réduire les déchets et l'impact de la mobilité, maîtriser les consommations d'eau et d'énergie lors de ces événements, c'est réduire l'empreinte écologique de ces manifestations.

Inspiré par plusieurs réalisations analogues, ce guide des **éco-manifestations**, ne prétend pas être exhaustif mais cherche à s'inscrire dans le paysage des manifestations bordelaises en s'appuyant notamment sur plusieurs exemples récents.

Pour faciliter ses recherches, le lecteur y trouvera par thème des exemples de bonnes pratiques, des « recettes » directement applicables ou encore des pistes d'amélioration dont il pourra s'inspirer.

Mairie de Bordeaux
Délégation au Développement Durable - DDD
33 rue Montbazou 33000 Bordeaux
05 56 10 14 17

Service manifestations publiques
05 56 10 21 16

> Bordeaux Fête le Vin 2008
- 450 000 participants
soit l'équivalent de
225 tonnes de déchets
produits
- 45 tonnes de papiers utilisés
- 90 MWh consommés

> Bordeaux fête le fleuve
2007
- 250 000 participants
soit l'équivalent de
125 tonnes de déchets
produits
- 25 tonnes de papier utilisées
- 50 MWh d'électricité
consommés

Pensez à télécharger le dossier technique de manifestations publiques sur le site www.bordeaux.fr, ou à le retirer à la mairie.

Choix du site

Salles municipales, écoles, places, rues, le choix le plus pertinent est celui qui permettra de réduire au mieux l'impact de la manifestation sur l'environnement, c'est à dire limiter les déplacements en voiture pour s'y rendre.

Première question à se poser :

Puis-je choisir un lieu qui permette au public de venir sans utiliser sa voiture, dans la mesure du possible ?

Et aussi :

+ Site extérieur ou intérieur ?

- Est-il bien adapté par rapport au public attendu et à l'événement proposé (surface, volume, équipements, sonorisation) ?
- Est-il accessible par des transports en commun ?
- Répond-il à toutes les demandes en eau, énergie, gestion des déchets ?

+ Site intérieur

- L'isolation acoustique est-elle suffisante ?
- Le renouvellement de l'air est-il adapté ?
- La sécurité est-elle optimale ?
- Est-il conçu ou réhabilité selon une démarche HQE ?

Avis d'expert / Les branchements directs (sans apport de matériel complémentaire tel un groupe électrogène) sont à favoriser pour les événements ayant une grosse demande en eau et en énergie.

À NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Le nombre de personnes ayant fréquenté la manifestation (estimé ou déterminé par le nombre d'entrées).
- Le nombre d'artistes, de prestataires, de bénévoles..., ayant participé à la manifestation.

La mairie partenaire

> LES SALLES MUNICIPALES DE BORDEAUX

Lieux	Locaux	Capacité (personnes assises)
Amédée Larrieu, place Amédée Larrieu	1 salle de réunion	50
Athénée Municipal, Place St Christoly	1 salle de conférence 15 salles de réunion	552 20 à 90
Aubiers, 75 cours des aubiers	1 salle de réunion	80
Buscaillet/ Ferdinand Cabanel, 12 rue Charlevoix de Villiers	1 salle polyvalente	100
Caudéran Chartreuse St André, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	espace 1 ^{er} étage 5 salles de réunion	130 18 à 24
Caudéran Mairie, 130 avenue Louis Barthou	2 salles de réunion 7 salles de réunion	50 et 80 8 à 15
Gouffrand, Rue Gouffrand	1 salle de spectacle	300
Grand Parc, Place de l'Europe	5 salles de réunion 1 salle de réunion	50 15
Maison Cantonale/ La Bastide, 42 rue de Nuits	1 salle de spectacle 2 salles de réunion	312 25 et 40
Point du jour, 58 rue Joseph Brunet	1 salle de spectacle 2 salles de réunion	226 13
Quintin Loucheur, Rue de la Béchade	1 salle de spectacle 1 salle de réunion	200 30
Saint Augustin, 2 rue Cantenac	1 salle de spectacle 1 salle de réunion	200 30
Son-Tay, 47 rue de Son-Tay	1 salle de spectacle 1 salle de réunion	300 12

> LE PRIX DES CHOSES

Tarif légal des locations de salles, voté par le conseil municipal, à la date du 16 mai 2007.

- Location d'une salle de spectacle pour une ½ journée ou soirée : entre 50 et 140 €.
- Location d'une salle de réunion pour une ½ journée ou soirée : 20 €, 22 € pour l'Athénée Municipal.
- Location de la salle de conférence de l'Athénée Municipal : 292 € la ½ journée ou soirée.
- Location de l'espace public pour les opérations commerciales : 1,59 €/m²/jour (tarif variant selon le type d'opération).

La gratuité est accordée aux groupements à but non lucratif (associations, syndicats ou partis politiques) qui en font la demande, si et seulement si :

- le groupement ne tire pas un profit de nature professionnelle ou commerciale de son occupation,
- le groupement n'exerce pas une activité de gestion d'intérêts privés.



Quand organiser sa manifestation ?

janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre



Attention de bien prendre en compte les périodes d'affluence où les salles municipales sont très demandées !

Communication

La communication est bien sûr essentielle pour la fréquentation et le succès de la manifestation dans une démarche environnementale. Ainsi, l'intégration dès la phase de conception des contraintes environnementales est nécessaire. Elle apporte une meilleure cohérence entre la communication et l'engagement pour le développement durable. Celle-ci, pour être optimale doit s'effectuer avant, pendant et après la manifestation.

+ Supports de communication

La communication s'établit à travers divers supports qui se combinent.

> Document électronique

Un site internet permet de mettre à disposition des personnes intéressées par la manifestation un maximum d'information en ligne : plan, inscription, coordonnées..., avec une mise en page favorable à la lecture à l'écran.

- Préférer communiquer par courrier électronique, hyperlien, SMS à la place des courriers postaux.
- Prévoir une pré-inscription du public sur le site internet existant (gains de temps, de papiers, d'envois et d'argent).
- Recommander de ne pas imprimer ou créer un format d'impression plus léger, contenant moins d'aplats et de formats standards (A4, A3, A5).

> Document papier

- Choisir un papier possédant un écolabel officiel (écolabel européen, NFE notamment, cygne nordique, ange bleu,...)...
- ... si possible recyclé ou, pour des fibres vierges, provenant de forêts gérées durablement (label FSC, PEFC).
- Concevoir les documents en recto-verso.
- Choisir le bon grammage et le bon format (moins de chutes de papier à l'impression).

Retrouvez les labels p.27 et sur www.ademe.fr

> Traversée de Bordeaux à la nage 2008

- Papier recyclé
- Site internet
- Inscription en ligne

> Bordeaux fête le vin 2007

- Site internet :
- plan, programme
- Courrier électronique
- Impression recto-verso
- Impression en fonction de l'historique des années précédentes
- Réutilisation des bâches signalétiques

> 2^e Forum du Développement Durable sur les économies d'énergies 2008

- Papiers recyclés et encres vertes
- Diffusion de documents par mail
- Diffusion grâce au réseau personnel

> Le village du Développement Durable 2008

- Imprimeur labellisé Imprim'Vert
- Papier recyclé et Ange Bleu

> Signalétique

- Eviter le jetable par exemple pour les manifestations annuelles ou périodiques. La date peut être apposée sur adhésif afin d'être changée chaque année.
- Recycler les bâches utilisées quand elles arrivent en fin de vie.

+ Conception des documents

- Limiter les aplats : préférer MAIRIE DE BORDEAUX à MAIRIE DE BORDEAUX.

- Eviter les effets spéciaux (métallisés) et les pelliculages (utilisation de produits chimiques).
- Limiter les consommations de couleurs.
- Choisir des cartouches lasers ou jet d'encre remanufacturées ou répondant aux exigences de l'écolabel officiel NF Environnement « cartouches d'impression laser ».
- Optimiser la pagination (moins de chutes de papiers lors de l'impression).
- Créer un document unique (programme, plan d'accès,...).

+ Agences de communication et d'événementiel

- Privilégier les professionnels engagés dans une démarche éco-responsable, qui seront garants de prestations respectueuses de l'environnement. C'est le cas, notamment des agences membres du réseau aquitain labellisé Com'Avenir; créateur d'initiatives exemplaires, que soutient l'Ademe.

+ Choix de l'imprimeur

- Le choisir en fonction de sa démarche respectueuse de l'environnement qui peut être garantie soit par le label "Imprim'Vert" (gestion des déchets dangereux, sécurisation des stockages, exclusion des produits toxiques...), ou par une "certification" (ISO 14001, EMAS).

Attention : ces engagements ne couvrent pas nécessairement la qualité écologique des papiers, encres ou process, mais sont surtout le gage d'une démarche de gestion des déchets et des rejets...

D'autres pistes d'amélioration de l'impression :

- . l'utilisation des technologies permettant de limiter le recours aux substances chimiques (ex : Procédés CTP et Waterless (offset sans mouillage)),
- . la qualité écologique des encres (ex : base végétale pour l'offset) et des produits associés (ex : agents nettoyants végétaux),
- . la qualité écologique du papier (cf ci-dessus).

+ Sensibilisation

- Indiquer sur les supports de communication que la manifestation s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement.
- Mentionner de jeter le support papier dans une poubelle appropriée.
- Sur le site, inciter à utiliser les poubelles.

+ Diffusion

- Estimer, au plus juste, le nombre d'exemplaires à imprimer. L'estimation se basera sur la fréquentation des éditions précédentes, une liste de diffusion, ...
- Réaliser un suivi détaillé des quantités imprimées et des quantités diffusées.

À NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Les quantités de papiers utilisées pour l'organisation dont la part environnementale.
- Les factures d'impression (poids, quantités).
- Le nombre de supports imprimés distribués et restants après la fin de la manifestation.

La mairie partenaire

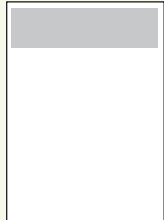
Annonces gratuites sur le site www.bordeaux.fr, sur les panneaux électroniques de la Ville et dans l'agenda de Bordeaux Magazine.

Contact : direction de la communication de la Mairie : 05 56 10 22 10



- | feuille A4 80g/m² = 5 g soit 5 kg pour 1000 feuilles imprimées
- | feuille de A5 120g/m² = 3.7 g soit 3.7 kg pour 1000 flyers
- | tonne de papier = 25 arbres = 0.56 tonne équivalent carbone

Engagement Environnemental de l'Impression. Le mode de production utilisé par l'imprimeur pour être à disposition à la gestion des médias d'information est susceptible de produire des impacts. Il est une pratique éco-citoyennable d'obtenir, avant de lancer une commande, un avis de la Ville de Bordeaux sur les pratiques de l'imprimeur. L'Association Environnementale de l'Impression (AIEI) a pour but de sensibiliser les professionnels de l'impression à l'écologie et de leur proposer des solutions innovantes. Elle a développé un guide de l'impression éco-citoyenne qui est disponible sur www.aiei.org.



| page de texte sans titre ni encadré, avec mise en page standard et interligne simple = 1/10^e de la surface encrée

Retrouvez d'autres équivalences significatives dans le guide de l'éco-communication Ademe

Choix des équipements et des prestations

On peut minimiser l'impact environnemental sur toutes les phases inhérentes à l'organisation d'une manifestation. Ainsi, les achats, le choix des équipements et des prestations offrent une possibilité d'intégration de la démarche environnementale.

+ La vaisselle

Réduire la quantité de vaisselle jetable et non valorisable en :

- consignation de la vaisselle réutilisable ou location de vaisselle,
- utilisation de la vaisselle biodégradable et compostable (ex : norme NF EN 13432) prévoir une collecte spécifique pour leur orientation en filière de compostage et éventuellement la séparation des déchets alimentaires selon la filière choisie,

- utilisant la propre vaisselle des participants.

+ L'alimentaire, les réceptions

- Gérer au mieux les quantités pour éviter le gaspillage.
- Acheter des produits locaux, notamment pour les produits frais de saison.

- Privilégier les produits bio (certifiés AB) et/ou issus du commerce équitable (logo Max Havelaar) : points de vente spécialisés, d'agriculture bio, grandes et moyennes surfaces, vente en ligne, vente par correspondance.

- Préférer les grands conditionnements et éviter :

- les emballages superflus, sur-emballés
- les emballages en matériaux non recyclables
- le développement des emballages de petits formats.

+ Les équipements, les stands

- Décorer et mettre en place le site avec des matériaux de récupération et/ou réutilisables et/ou recyclables.
- Choisir des matériaux sans colle ni traitement dangereux posédant un éco-label.

> Traversée de Bordeaux à la nage 2008

- Ravitaillement des nageurs avec des gobelets compostables
- Cordages et flotteurs ramassés sur le littoral
- Buffet de produits de saison issus des cultures biologiques
- Sacs en papiers recyclés pour la distribution des cadeaux

> Bordeaux fête le vin 2007

- Verres en verre et étuis de transport qui se gardent.

- S'assurer de la provenance et de la traçabilité des matériaux (label FSC ou PEFC pour le bois).
- Louer localement des plantes cultivées en France.

+ Les objets promotionnels

- Limiter le nombre des objets promotionnels distribués (souvent synonymes de gadgets et de gaspillage) et permettre le choix : la personne qui choisit doit pouvoir satisfaire un besoin.
- Privilégier l'achat de produits utiles respectueux de l'environnement et réutilisables (éco-produits, éco-conçus, issus de l'agriculture biologique, locale ou du commerce équitable) et ne nécessitant pas de pile.

> Exemples d'objets

- Vins biologiques
- T-shirts en coton biologique
- Cendriers de poche
- Stylos en matières recyclées
- Sacs en coton équitable
- ...

À NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Les factures relatives à l'organisation (éco-produits, boissons, produits alimentaires, accessoires, ...).
- Les quantités non consommées, non distribuées à la fin de la manifestation.
- Les accessoires distribués et vendus par les prestataires.

La mairie partenaire

La Mairie peut mettre à votre disposition : des tables, des chaises, des plantes vertes, des chapiteaux, des barrières, des estrades..., selon les disponibilités. Attention aux périodes d'affluence (cf. calendrier p. 7).

Service manifestations publiques :
05 56 10 21 16

> LE PRIX DES CHOSES

Tarifs actuels (majorés du coût du transport)

de la location de matériel municipal :

estrade : 5 €/jour/m² - chaise : 1 €/jour

table : 1,5 €/jour - tente 3x3 m : 41 €/jour

projecteur 500 Watt : 4,5 €/jour

sonorisation : 135 €/jour thuyas : 20 €/unité - bambous (1,5 m) : 40 €/unité

La gratuité peut être accordée sur demande aux groupements à but non lucratif (voir p. 7).



Le compostage évite l'incinération ou l'enfouissement des biodéchets qui représentent jusqu'à 30 % du poids des poubelles.

L'achat de produits de saison et locaux réduit le recours aux serres chauffées et aux transports longues distances qui génèrent des gaz à effet de serre.

Maîtrise de l'énergie

L'éclairage, la sonorisation, l'audiovisuel et autres équipements sont essentiels pour une bonne mise en scène de l'événement. Cependant, il existe des moyens pour diminuer ces postes de consommation.

+ Installation électrique

- Sur les sites raccordés au réseau : privilégier un groupe de secours avec onduleur ne s'allumant que si nécessaire à un groupe de secours avec inverseur fonctionnant en permanence.
- Sur les sites non raccordés au réseau : arrêter le groupe électrogène pendant les longues périodes de non utilisation.

Vérifier si le groupe électrogène possède un pot catalytique aux normes EURO IV (fixant les limites maximales de rejets polluants)

+ Chauffage/climatisation et aération

- Limiter la température au sein des sites en évitant de surchauffer et de trop refroidir.
- S'assurer d'une ventilation suffisante pour renouveler l'air à l'intérieur des bâtiments, cette ventilation est proportionnelle au nombre de participants.

19°C en hiver
24°C en été

+ Gestion de la consommation électrique

Eteindre les appareils électriques et l'éclairage et ne pas les laisser en veille : les débrancher si nécessaire ou les connecter sur une multiprise avec interrupteur ou choisir des équipements en possédant un.

+ Éclairage

- Exploiter au maximum la lumière naturelle et optimiser la quantité d'éclairage apportée sur le site et n'allumer que lorsque cela est nécessaire.
- Se contenter de la puissance disponible sur le site et exploiter les éclairages existants.
- Installer des lampes basse consommation (à déposer en déchetterie en fin de vie) ou des DEL (diode électroluminescente, LED en anglais).
- Disposer un programmateur et des interrupteurs généraux pour gérer au mieux les consommations.
- Louer le matériel auprès de fournisseurs locaux.

+ Les piles

- Privilégier l'utilisation de piles rechargeables.
- A défaut, prévoir leur collecte (dépôt en déchetterie, grandes surfaces).

+ Appareils économes et solutions alternatives

- Privilégier les équipements économes en se référant à l'étiquette énergie.

À NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Les factures ou relevés de compteurs électriques.
- Les litres de carburant utilisés par le groupe électrogène.
- Le nombre d'ampoules basse consommation, DEL, ..., installées (puissance, durée d'utilisation).



95 % de l'électricité utilisée par une ampoule traditionnelle est convertie en chaleur et seulement 5 % en lumière. Une lampe basse consommation ne produira pas ou très peu de chaleur inutile.

Lampe basse consommation = lampe à économie d'énergie = lampe fluocompacte.

La consommation d'un appareil électrique en veille est faible : quelques watts heure. Cependant, l'accumulation de toutes ces veilles équivaut à 50 TWh par an dans l'Union européenne.

1 kWh = ± 0.1140 €

1 kilowattheure (kWh) = 1 000 Wh

1 mégawattheure (MWh) = 1 000 kWh

1 gigawattheure (GWh) = 1 000 MWh

1 térawattheure (TWh) = 1 000 GWh

À savoir

L'achat d'électricité verte est aujourd'hui possible et s'effectue au travers de certificats. Ceux-ci sont une garantie de l'injection de MWh issu de source d'énergie renouvelable dans le réseau et de la création de nouvelles capacités de production.

Gestion de l'eau

La demande en eau peut varier d'une manifestation à l'autre. Selon les installations prévues ou déjà présentes, la consommation d'eau peut être limitée.

+ Réduction de la quantité d'eau utilisée (comportements, équipements, gestion)

- Installer un compteur d'eau et relever la consommation (gestion et comparaison de l'évolution des consommations).
- Installer des appareils hydro-économiques et les utiliser à bon escient.
- Vérifier les raccordements et supprimer les fuites (de robinet, de branchement).
- S'assurer de la bonne maintenance des points d'eau (changement des joints, fonctionnement des robinets, ...).
- Installer des toilettes sèches.
- Utiliser des appareils à faible consommation d'eau (se référer à l'étiquette énergie).
- Informer pour sensibiliser le public (ne pas laisser couler l'eau inutilement, ne pas verser n'importe quel produit dans le réseau d'évacuation, ...).

+ Réduction de la pollution

- Utiliser des produits possédant un écolabel officiel (écolabel européen, ...) pour le nettoyage du site ou des équipements, en respectant les dosages préconisés.

À NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Les factures ou relevés de compteurs d'eau.

> Exemples de dispositifs d'économie d'eau

- Chasse d'eau 3/6 litres
- Sani sac
- Robinet temporisé (voir glossaire p. 29)

> Traversée de Bordeaux à la nage 2008

- Mise en place de régulateurs d'eau sur les douches
- Installation de toilettes sèches
- Utilisation de l'eau du réseau d'eau potable de la Ville pour le ravitaillement

> Bordeaux Fête le Vin 2008

- Evier à commande féminale
- Fontaines et robinets à boutons poussoir

> Bordeaux Quai des sports 2008

- Récupération de l'eau de la piscine pour le nettoyage



**1 robinet ouvert = 12 litres d'eau par minute
soit 720 litres par heure**

44 millions de m³ d'eau potable sont livrés par an aux habitants de la CUB

L'eau potable consommée à Bordeaux, ancienne de 20 000 ans, provient de nappes profondes. Celle-ci, d'une excellente qualité et naturellement minéralisée grâce à son temps de séjour très long dans la nappe, ne nécessite qu'une désinfection (garantissant la qualité de l'eau tout au long de son trajet dans le réseau) ainsi qu'une déferrisation (élimination du fer présent naturellement).

Gestion des déchets et maîtrise des consommations

Les manifestations, quelles qu'elles soient génèrent des déchets de toutes sortes (papiers, canettes, mégots, emballage, bouteille en plastique et en verre, ...) qui ne sont pas toujours valorisés. Il est cependant possible de les réduire et de favoriser leur tri.

+ Réduire les déchets à la source

- Privilégier les produits avec moins d'emballage.
- Eviter les portions individuelles.
- Choisir les produits au détail ou en vrac.
- Réutiliser ce qui peut l'être.
- Favoriser les éco-recharges.
- Supprimer le jetable (vaisselle, essuie-mains, ...).

+ Bien trier pour mieux valoriser

- Disposer des conteneurs pour le tri des déchets dans l'enceinte de la manifestation en accord avec la quantité et le type de déchets produits.
- Indiquer par une signalétique visible et explicite leur contenu pour éviter les confusions.
- Mettre en place des tris spécifiques au niveau des cuisines, stands de restauration, buvettes, ... (verre, bouteille plastique, ...).
- Prévoir des conteneurs pour les déchets spécifiques (piles, DEEE, encombrants, peintures, huile de friture, ...).
- Prévoir leur enlèvement par la filière la plus adaptée (Mairie de Bordeaux, CUB, déchetterie, prestataires spécialisés pour les déchets dangereux, autres).
- Installer sur le site des cendriers visibles et accessibles ou distribuer des cendriers de poches.
- Informer très visiblement sur cette action aux endroits stratégiques pour aider au respect des consignes.

> Les Epicuriales

- Tri sélectif des déchets par les restaurateurs

> Bordeaux Fête le Vin 2008

- Tri sélectif auprès des exposants : papier/carton, verre, déchets industriels banals

- Tri sélectif auprès du public

> Kermesse école Anatole France

- Tri des déchets

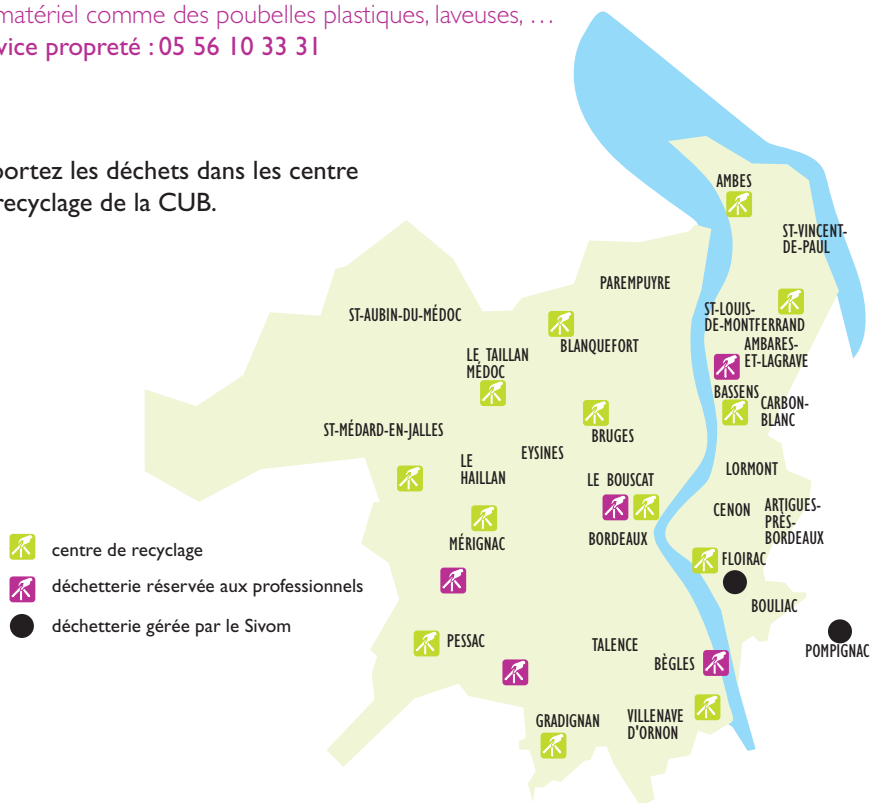
À NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL

- La nature et le poids/volume des déchets collectés (papier, tri sélectif, compostable, ...).
- La nature, la quantité de produits réutilisés ou recyclés.

La mairie partenaire

La mairie de Bordeaux peut mettre à votre disposition du matériel comme des poubelles plastiques, laveuses, ...
Service propreté : 05 56 10 33 31

Apportez les déchets dans les centre de recyclage de la CUB.



+ Les adresses à Bordeaux

> Centre de recyclage Bordeaux-Bastide

boulevard Joliot Curie 33000 Bordeaux - 05 57 53 33 01

> Centre de recyclage Bordeaux-Latule

cours du Raccordement 33300 Bordeaux - 05 56 11 83 60

> Centre de recyclage quai de Paludate

quai de Paludate 33800 Bordeaux - 05 56 87 15 95

Une question liée à la propreté et au tri des déchets ?

ALLO MAIRIE PROXIMITE 05 56 10 33 33

Communauté urbaine de Bordeaux service collecte : 05 56 11 83 83



Durée de vie des déchets dans le sol :

3 mois : mouchoir en papier

6 mois : pelure de fruits, allumettes

1 an : journal

2 ans : filtre de cigarettes

5 ans : chewing-gum

10 à 100 ans : canette

100 à 1000 ans : bouteille en plastique

1000 ans : polystyrène

4000 ans : bouteille en verre

LES FAMILLES DE DÉCHETS

- **Déchets ménagers non recyclables**

(déchets alimentaires, sur-emballages, sacs plastiques, emballages souillés,...)

- **Déchets ménagers recyclables** (verre, carton, papier, métal, bouteille plastique)

- **Déchets spéciaux :**

- entreprises et collectivités (cartons, déchets métalliques, pneumatiques)

- industriels spéciaux (solvants, huiles, piles)

- toxiques (insecticides, fongicides)

- spécifiques d'activité (déchets de soin, du bâtiment, de la restauration, automobiles et agricoles)

- radioactifs

ORDURES MÉNAGÈRES =

348 kg/habitant/an dans la CUB

Bacs verts : bouteilles en plastique même avec le bouchon ; flacons de liquide-vaisselle (...), cubitainers à vin ; briques ; boîtes de conserve ; barquettes en aluminium ; sur-emballages carton ; journaux.

Bacs gris : déchets putrescibles ; petits emballages en plastique tels que les pots de yaourts ; barquettes en polystyrène ; tout ce qui contient des restes ; sacs plastiques ; film plastique,... tout ce qui est périssables et non recyclables.

Réduction des nuisances sonores

Les manifestations publiques, lieux de rassemblement de nombreuses personnes, sont à l'origine de nuisance sonore. Afin de concilier animations et tranquillité du voisinage, de bonnes pratiques peuvent facilement être mises en œuvre.

+ Sonorisation

- Réduire les décibels en réduisant la puissance pour deux avantages : la réduction de la consommation d'énergie et la réduction de la pollution par le bruit.

Maximum autorisé 105 dB(A).

+ Sensibilisation

- Inviter le public à faire preuve de discrétion à la sortie de la manifestation.
- Procéder à un rangement non bruyant lors de la fermeture de la manifestation.

+ Ce que dit la loi

Les articles R 571-25 à R 571-30 du Code de l'environnement (ancien décret du 15 décembre 1998) imposent aux établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée à titre habituel un isolement acoustique minimum entre le lieu musical et les locaux d'habitations voisins. A l'intérieur, le niveau sonore est également limité, afin de protéger la santé auditive du public.

Article R571-26 : en aucun endroit, accessible au public, de ces établissements ou locaux, le niveau de pression acoustique ne doit dépasser 105 dB (A) en niveau moyen et 120 dB en niveau de crête, dans les conditions de mesurage prévues par arrêté.

Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit : loi cadre ayant pour objectif de prévenir, diminuer ou supprimer l'émission et la propagation de nuisances sonores dangereuses pour l'homme ou son environnement.

> Les Epicuriales 2007

Maîtrise des nuisances sonores :

- présence d'un technicien
- mesures toutes les 2 h en 3 lieux différents
- respect des seuils autorisés

Echelle du bruit en dB

130	port de protection spéciale
120	communication impossible
115	très difficile à supporter
110	obligé de crier
105	
100	pénible à entendre
95	communication difficile
90	
85	
80	bruyant mais supportable
75	Communication à voix assez forte
70	
65	
60	bruits courants
55	Communication à voix élevée
50	
45	assez calme
40	Communication normale
35	
30	calme
25	Communication à voix chuchotée
20	
15	très calme
10	
5	quasi silence
0	seuil d'audibilité

Sensibilisation à l'environnement

Les manifestations publiques impliquent et mobilisent de nombreux acteurs professionnels ou bénévoles et sont donc propices à des démarches de sensibilisation à l'éco-responsabilité et d'incitation aux bonnes pratiques.

+ Formation des intervenants

- Former les différents intervenants de la manifestation en leur présentant l'intérêt d'une démarche engagée sur le plan environnemental et en les impliquant au maximum.
- Prévoir des temps de formation aux moments appropriés : le plus en amont possible pour les bénévoles, dès l'arrivée sur le site pour les prestataires.
- Rappeler les bonnes pratiques attendues sur la manifestation (économie d'eau, d'énergie, tri des déchets).

+ Information du public

- Installer des points d'informations sur les actions mises en place sur la manifestation : documents en libre service, présence d'animateurs.
- Intégrer des outils de communication incitant aux gestes éco-responsables avec les partenaires institutionnels.

+ Médias

- Joindre au dossier de presse une liste sur les actions environnementales mises en œuvre lors de la manifestation.
- Communiquer des chiffres clés (quantité de déchets, consommation d'énergie, moyen de transports...).
- Le nombre de documents distribués.

> Traversée de Bordeaux à la nage 2008
- Sensibilisation sur l'estuaire et sur l'écocitoyenneté au quotidien
- Bilan de l'édition 2007

> Bordeaux Fête le Vin 2008
- Formation des intervenants au travers d'un guide de l'exposant et une organisation spécifique insérant les critères environnementaux

> Les Epicuriales
- Sensibilisation aux enjeux environnementaux

> Bordeaux Quai des sports 2008
- Sensibilisation au développement durable

À NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL

- L'implication des visiteurs à l'aide de questionnaires ou enquêtes.
- Les retombées médiatiques (articles de presse, reportages vidéo, audio...).

Modes de déplacement

Chaque manifestation génère un flux de public variable selon son ampleur ainsi qu'à des déplacements nécessaires pour sa mise en place. Une sensibilisation et un accompagnement peuvent s'organiser afin de réduire le plus possible les impacts générés sur l'environnement.

+ Inciter aux transports éco-responsables

- Promouvoir le transport collectif, les transports doux et le co-voiturage sur tous les supports de communication.
- Prévoir des conditions avantageuses pour le public utilisant les transports collectifs (entrée + transports à tarifs préférentiels).
- Mettre en place des navettes.
- Utiliser des véhicules propres.
- Eviter de faciliter la voiture individuelle (parkings gratuits...).

+ Evaluer et compenser les gaz émis

- Estimer le nombre de kilomètres évités grâce à la mise à disposition de systèmes de transports alternatifs.
- Calculer l'impact des déplacements sur l'environnement.
- Compenser les émissions de CO₂.

À NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL

- La moyenne des distances parcourues, les modes de transport utilisés pour les déplacements pour l'organisation.
- Les modes de transport, la provenance du public ainsi que le nombre d'occupants par voiture .

> Traversée de Bordeaux à la nage 2008

- Réalisation d'un Bilan CarboneTM afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre

- Limitation du nombre d'engins motonautique

- Incitation au déplacement en tramway

- Autobus pour acheminer les concurrents entre l'inscription et le départ

> Bordeaux Fête le Vin 2008

- Partenariat avec TBC : prolongation des plages horaires

- Conditions avantageuses avec l'intégration d'un ticket tram dans le Pass dégustation

Afin de déterminer les émissions de gaz à effet de serre (GES) émis par une manifestation, le Bilan Carbone™ peut être réalisé. Cette méthode développée par l'ADEME, permet de hiérarchiser les différents postes d'émissions de GES.

Ainsi, grâce à l'inventaire des émissions directes (générées sur le site) et indirectes (générées en dehors du site) des GES de l'événement, l'impact global de celui-ci sur le climat peut être déterminé.

En conséquence, des actions (à court et long terme) pourront être mises en place pour améliorer le bilan de la manifestation.

Cependant, le Bilan Carbone™ est un outil d'évaluation qu'il n'est pas nécessaire ni possible d'effectuer sur toutes les manifestations.

> LES BONS LIENS

- www.infotbc.com
- **La maison du vélo** 69, cours Pasteur 33000 Bordeaux - 05 56 33 73 75
- **Qualité de l'air** www.airaq.asso.fr
- **Calcul des émissions de CO2 d'un véhicule**
<http://www.ademe.fr/auto-diag/transports/rubrique/CarLabelling/SaisieFormulaire/FormulaireMarque2.asp>
- **Calcul de l'impact des déplacements sur l'environnement et sur les dépenses**
<http://www2.ademe.fr/calcullette-eco-deplacements/>
- **Compensation** www.compensationco2.fr



En milieu urbain la voiture constitue la première source de pollution de l'air (plomb, monoxyde de carbone, hydrocarbure, gaz carbonique, oxydes d'azote, ...). Cette pollution est à l'origine :

- de certaines maladies respiratoires,
- de la dégradation des monuments
- des pluies acides

Ce qu'il faut retenir...

Tout se prévoit le plus en amont possible.

- > **Intégrer**, dès les phases préliminaires de conception du projet, les impacts environnementaux.
- > **Favoriser** toutes les actions permettant de réduire au mieux ces impacts.
- > **Communiquer** sur les résultats grâce aux indicateurs et données recueillies, dans son bilan.
- > **Repérer** les difficultés rencontrées sur les manifestations organisées à Bordeaux, faire suivre l'information afin d'y apporter des améliorations notamment pour les événements récurrents.
- > **Archiver** les données recueillies afin de les comparer d'une manifestation à l'autre (A NOTER POUR MON BILAN ENVIRONNEMENTAL).
- > **Privilégier** les écolabels officiels.

***Les bons réflexes font les bonnes pratiques.
Ensemble conjugons nos efforts.***

Ecolabels officiels



Créée en 1991, cette marque française délivrée par AFAQ AFNOR CERTIFICATION, a comme double objectif de guider le choix des consommateurs et d'encourager les industriels à améliorer la qualité écologique de leurs produits.



Créé en 1992, l'écolabel européen caractérisé par une fleur est reconnu dans les 25 pays de l'Union européenne. Sa vocation est de promouvoir la conception, la production et la commercialisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie. En France, c'est AFAQ AFNOR CERTIFICATION qui attribue l'écolabel européen.



Le cygne blanc (Nordic Swan), délivré pour trois ans, vise à encourager une conception durable des produits.



L'ange bleu, écolabel officiel Allemand, est attribué aux produits qui se comportent de façon favorable vis à vis de l'environnement.



EcoLogo

L'écoLogoM est le symbole de certification environnementale à attributs multiples le plus reconnu et respecté en Amérique du Nord en certifiant les leaders environnementaux dans plus de 250 catégories de produits.

Logos spécifiques à la gestion durable des forêts



Apposé sur du bois ou produits à base de bois, ce logo garantit la gestion durable des forêts sur la base des critères environnementaux, sociaux et économiques de l'organisation internationale FSC (Forest Stewardship Council).



Le référentiel PEFC Gestion forestière durable (Programme Européen des Forêts certifiées) garantit que les produits en bois sont fabriqués à partir de bois récolté dans des forêts gérées durablement.

Logos et fibres recyclées



Papier recyclé : la présence de ce logo garantit que le produit possède un pourcentage de fibre recyclée. Dans le carré de droite apparaît un chiffre : 60, 80, 100 % indiquant ce pourcentage. Sous la mention "papier recyclé" apparaît le numéro d'agrément, signature de l'APUR.



La boucle de Moebius est le symbole international du recyclage. Accompagnée d'un pourcentage, elle indique que le produit est fabriqué à partir de matériaux recyclés. Sans mention d'un pourcentage, elle signifie simplement que le produit est recyclable.

Logos agriculture biologique et commerce équitable



Union Européenne et Agriculture Biologique. Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique pratiquée sur le territoire européen



La marque AB : Agriculture Biologique, la marque, propriété du ministère de l'Agriculture, garantit en particulier que l'aliment est composé d'au moins 95% d'ingrédients issus du mode de production biologique (absence de pesticides, d'engrais chimiques, d'OGM...).



Le logo Max Havelaar garantit que les produits (café, riz, sucre, coton,...) répondent aux standards internationaux du commerce équitable : rémunération juste des producteurs des pays en voie de développement et respect des droits fondamentaux des personnes.

Com'avenir : une charte d'éco-communication

Sous l'impulsion de l'ADEME Aquitaine, du Conseil régional d'Aquitaine et de l'APACOM (association des professionnels aquitains de la communication), la charte Com'Avenir a pour ambition de développer des comportements professionnels en faveur du développement durable. La charte Com'Avenir fournit un cadre de référence fondé sur 10 principes clés. Les agences signataires s'engagent ainsi à apporter à leur clients des prestations plus respectueuses de l'environnement et à toujours prendre en compte les enjeux de développement durable.

Fiches action

La Traversée de Bordeaux à la nage 2008



Afin de rendre la deuxième édition de la Traversée de Bordeaux à la nage plus respectueuse de l'environnement, l'organisation de la manifestation s'est effectuée à travers 14 *gouttes éco-citoyennes*.

Communication

- Utilisation de papier recyclé pour toute production raisonnée de documents.

Choix des équipements et des prestations

- Utilisation de gobelets compostables sur l'ensemble du site de l'événement.
- Distribution de cadeaux aux concurrents dans des sacs en papier recyclé.
- Composition d'un buffet de ravitaillement avec des fruits de saison offert par un magasin de Bordeaux.
- Utilisation de cordages et de flotteurs ramassés sur le littoral aquitain par l'association « Surfrider Foundation » pour confectionner les lignes d'eau nécessaires au balisage.

Gestion de l'eau

- Utilisation de l'eau du réseau d'eau potable de la ville pour le ravitaillement des nageurs.
- Mise en place de régulateurs de débit d'eau sur les douches de l'organisation.

Sensibilisation environnementale

- Sensibilisation sur l'estuaire et sur l'éco-citoyenneté au quotidien.

Modes de déplacement

- Incitation à l'utilisation du tramway pour se rendre sur le site de l'événement via le site internet.
- Utilisation d'un autobus pour acheminer les concurrents entre leur inscription et le départ.
- Réalisation du Bilan Carbone™ de l'édition 2007.
- Compensation des émissions de gaz à effet de serre par la plantation de 7 arbres à la ferme pédagogique des Aubiers en automne 2008.
- Réduction du nombre d'engins motonautiques sur l'eau par l'utilisation de moyens plus respectueux de l'environnement : canoë kayak, paddleboard.

Cette manifestation, malgré une contrainte majeure non prévue (désistement du prestataire louant des toilettes sèches), est exemplaire dans sa démarche et volonté d'agir envers le respect de l'environnement. La prise en compte des aléas et avis des participants, associée à une analyse critique de la manifestation conduira à rendre cet événement exemplaire sur toutes les thématiques abordées dans ce guide.

Améliorations à porter pour la prochaine édition.

- Intégration de la problématique des déchets
- Le renforcement de la communication afin de favoriser l'utilisation du tramway ou des transports, ou en se rendant à pied sur le quai de départ.

Le bilan positif de cette expérience montre qu'il est possible d'associer sport et respect de l'environnement, selon la volonté de son organisateur, Marc Lafosse.

Bordeaux Fête le Vin 2008



La sixième édition de Bordeaux Fête le Vin s'est déroulée dans une dynamique éco-citoyenne en intégrant certaines problématiques environnementales : comme le tri des déchets, la diminution de la consommation d'eau ou l'incitation aux transports collectifs pour que Bordeaux Fête le Vin devienne une manifestation exemplaire, de nouveaux engagements seront proposés. Les améliorations prévues pour la prochaine édition :

Communication

- Conception du document papier mentionnant les actions mises en place sur BFV 2010 sur un papier possédant un écolabel officiel et imprimé par un imprimeur imprim'vert.

Choix des équipements et des prestations

- Généralisation de l'éco-conception des stands et intégration de matériaux possédant un écolabel.
- Elargissement de la gamme de produits bio de la région.
- Engagement des « Etals du Terroir » dans une démarche de respect de l'environnement avec utilisation de vaisselle compostable ou réutilisable et collecte spécifique pour ces déchets.
- Réduction d'un maximum de déchets non valorisables (sachets en plastique, uni doses, ...) soit en les supprimant ou en les remplaçant par des produits avec moins d'emballage.

Maîtrise de l'énergie

- Réduction du nombre de groupes électrogènes nécessaires à la manifestation.
- Réalisation d'un bilan énergétique de BFV.

Gestion de l'eau

- Installation de mousseurs sur tous les robinets à boutons poussoirs mis à disposition du public.

- Affichage d'informations et des recommandations sur l'utilisation de l'eau.

Gestion des déchets et maîtrise des consommations

- Disposition de cendriers sur la manifestation et information sur cette démarche.
- Amélioration de la signalétique présente sur les poubelles pour plus de visibilité et de compréhension de la part du public et des exposants.
- Accompagnement du public dans sa gestion des déchets.

Réduction des nuisances sonores

- Mise en place d'une surveillance sonore afin de respecter les seuils autorisés.
- Information auprès du public pour la réduction des nuisances sonores en dehors de la manifestation.

Sensibilisation




- Information sur le tri des déchets et la consommation en eau.
- Installation d'un point d'information afin de renseigner le public sur les engagements de BFV.
- Communication plus explicite sur les engagements proposés pour BFV 2010.

Modes de déplacement

- Disposition d'un parking à vélos.
- Réalisation de l'empreinte écologique de la manifestation.
- Utilisation de plus de véhicules propres.

Ces recommandations figurent comme une continuité de la démarche déjà engagée de Bordeaux Fête le Vin en tant que manifestation éco-responsable. Celles-ci ne pourront être toutes réalisées mais démontrent qu'il est aujourd'hui possible d'intégrer composantes environnementales et manifestations extérieures d'envergure internationale.

L'étiquette énergie

Énergie		Type d'équipement
Fabricant Modèle		Marque modèle
Économe	 <p>A B C D E F G</p>	 <p>A</p>
Peu économe	Consommation d'énergie kW/an ou kWh/cycle <small>La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil</small>	xxx
Données personnalisées par type d'équipement		
Bruit [dB(A) par picowatt]		xx
Une fiche d'information détailée figure dans la brochure		

Créée en 1994 par la Communauté Européenne, l'étiquette énergie informe sur la consommation d'énergie électrique des équipements domestiques ainsi que sur leur coût d'utilisation (électroménagers et ampoules). Elle est obligatoirement présente sur tous ces équipements.

L'efficacité énergétique de l'appareil est évaluée en termes de classes d'efficacité énergétique notées de A++ le rendement optimum, à G le moins efficace. Les étiquettes fournissent également d'autres informations telles le bruit ou l'efficacité.

GLOSSAIRE

Cartouche remanufacturée rechargée ou recyclée : cartouche ou toner rechargé en encre. S'assurer que le produit présente l'écolabel NF Environnement cartouche toner.

Compostage : transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par les micro-organismes en compost.

dB(A) : le décibel A est l'expression globale du niveau sonore représentative de la réponse de l'oreille humaine aux bruits courants.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) : déchet d'un équipement fonctionnant grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Ceux-ci, contenant des substances dangereuses doivent impérativement être dépollués et portés dans une filière dédiée (électroménager, informatique, TV, ...).

DEL : Diode Electro Luminescente ou LED en anglais

EMAS (Eco Management and Audit Scheme) : le règlement EMAS prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un système de management de l'environnement. Il permet à un organisme de définir une politique et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales. EMAS prend en compte les aspects liés aux achats, aux pratiques des sous-traitants et fournisseurs, aux activités de transport, aux produits et à leurs impacts sur la biodiversité.

La différence avec ISO 14001 est que le règlement EMAS oblige l'entreprise qui s'y engage à mettre à la disposition des parties intéressées une déclaration environnementale.

Gaz à effet de serre, GES : gaz présents en faible quantité dans l'atmosphère tels la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄), qui absorbent une partie des rayonnements infrarouges émis et réfléchis par la Terre et contribuent ainsi à retenir la chaleur dans l'atmosphère.

ISO 14001 : norme internationale rédigée par l'Organisation Internationale de Normalisation s'appliquant à tous les types d'organisation (entreprises industrielles, de services, ...) quelles que soient leur taille et leur activité. Elle prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

Mousseur / aérateur : pièce métallique grillagée qui, fixée à la sortie du bec du robinet, aère l'eau et lui donne un aspect moussant. Les mousseurs hydroéconomiques permettent de réduire le débit de 30 à 70 % (débit de 4 et 8 litres/minute) sans perte de confort.

Offset : procédé d'impression par double décalque de la forme d'impression sur un blanchet de caoutchouc puis de celui-ci sur le papier. Ce procédé utilise une solution de mouillage composé d'eau, d'additif et d'alcool.

Sani sac : sac rempli d'eau à installer dans le réservoir des toilettes qui réduit le volume de la chasse d'eau.

Waterless : procédé d'impression offset sans mouillage.

